

**Des exclus en quête de légitimité sociale : l'exemple de
l'« habitat du pauvre » dans la France contemporaine**
**A Struggle for Social Legitimacy: The Case of Public-Housing
Residents in France**
**Los excluidos a la búsqueda de la legitimidad social: el ejemplo
del "ambiente habitacional del pobre" en la Francia
contemporánea**

Louis Gruel

Number 16 (56), Fall 1986

La pauvreté : raison d'État, affaire de cœur

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034407ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034407ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gruel, L. (1986). Des exclus en quête de légitimité sociale : l'exemple de
l'« habitat du pauvre » dans la France contemporaine. *International Review of
Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (16),
171–180. <https://doi.org/10.7202/1034407ar>

Article abstract

Most western nations have large public housing projects for the poor. Since the
end of the fifties in France, providing minimally decent housing has been seen
as a means of combating poverty.

This article seeks to understand why the deterioration of community life, fierce
competitive social relations, ghettoization and violence have plagued these
projects.

Des exclus en quête de légitimité sociale : l'exemple de l'« habitat du pauvre » dans la France contemporaine

L. Gruel

La plupart des pays développés possèdent à leur marge des ensembles d'habitat urbain accueillant exclusivement des populations aux ressources très précaires. Avant le mouvement de rénovation des quartiers vétustes et de déploiement des grands ensembles d'habitat social (fin des années cinquante), ces concentrations très localisées de citadins en état manifeste de pauvreté prenaient en France trois formes majeures.

Les bidonvilles

Agrégation d'habitations spontanées, « autoconstruites » en bois et tôle sur des terrains non viabilisés, les bidonvilles ont initialement

permis d'abriter des groupes populaires refoulés à la périphérie des villes par le jeu combiné des démolitions et des hausses de loyer¹. Par la suite, hors les conjonctures exceptionnelles d'après-guerre, ils ont surtout été édifiés par des travailleurs migrants (principalement originaires de la péninsule ibérique ou du Maghreb) sur la base, le plus souvent, de lignes de regroupement ethnique.

L'habitat ouvrier dégradé

Il s'agit là pour l'essentiel de ruelles, blocs ou courées particulièrement vétustes, ancrés dans les anciens faubourgs des agglomérations urbaines. Constructions

anciennes de facture généralement grossière, maintenues au fil des décennies et parfois même des siècles sans entretien ni réparation², ces îlots dégradés ont été tendanciellement abandonnés par les fractions stables et qualifiées du monde ouvrier et sont souvent devenues une aire de fixation des « lower blue collars » et d'accueil de franges sociales repérées comme sous-prolétariennes.

Il faut y ajouter cependant certaines cités pavillonnaires plus récentes, construites pour loger la main-d'œuvre à proximité d'implantations industrielles (notamment dans l'entre-deux-guerres) : certaines de ces « cités ouvrières » sont

172 devenues en effet des camps « déclassés » sous les effets conjugués des suppressions d'emploi locaux, de l'obsolescence et de la dégradation du cadre bâti, et enfin de l'incrustation progressive de populations marginales (fixation de vagabonds, sédentarisation de nomades...) désormais mêlées à d'anciens résidents déqualifiés ou en chômage.

L'habitat d'urgence

Cette classe de logements comporte en fait deux formes d'habitat distinctes :

— des camps et cités périphériques hâtivement aménagés, à la fin de la seconde guerre mondiale, pour abriter temporairement les sinistrés : ces camps (parfois d'anciens baraquements militaires destinés, par exemple, aux prisonniers) ont en quelques années perdu leur récente vocation d'accueil des victimes civiles des bombardements pour recevoir en définitive des groupes trop pauvres pour accéder aux logements reconstruits ;

— les cités d'urgence proprement dites : il s'agit de micro-quartiers pavillonnaires édifiés en matériau léger au milieu des années cinquante à l'occasion d'un hiver particulièrement rigoureux et sous l'impulsion d'institutions charitables ; elles ont été affectées en premier lieu à l'abri de familles physiquement menacées parce qu'elle habitaient des logements de fortune

(caves, greniers mais aussi carcasses de wagons, poulaillers transformés...) ou encore des pans d'immeubles sinistrés, parfois soumis à un arrêté de péril, mais elles ont également accueilli des habitants de bidonvilles situés sur des terrains désormais réappropriés par les autorités civiles.

Depuis la fin des années cinquante les politiques sociales du logement se sont efforcées d'éliminer ces aires d'habitat misérable en adoptant successivement diverses stratégies, et en créant ainsi de nouvelles formes résidentielles combinant l'accueil des populations les plus pauvres et le respect des normes jugées élémentaires en matière d'hygiène et de confort. Il faut en particulier noter, à ce titre, les Programmes sociaux de relogement (PSR), institués à la fin des années cinquante, et les Cités de transit, créées surtout au début des années soixante-dix.

Les PSR constituent une sorte de bas de gamme du logement social « normalisé » : immeubles collectifs généralement insérés dans les récents grands ensembles de la périphérie urbaine, ils ne se distinguent guère de l'habitat social type (l'habitation à loyer modéré) que par le caractère rudimentaire de certaines de leurs prestations³ et par leur fonction prioritaire d'accueil de résidents d'anciens camps de baraquements ou d'îlots vétustes voués à la démolition.

Les Cités de transit, par contre, ont constitué une forme urbaine très spécifique au sein du parc de logements sociaux : explicitement conçues comme habitat provisoire, elles ont été d'emblée dotées d'équipes d'accompagnement et d'encadrement social, implantées sur des terrains très excentrés, aménagées sous formes de petits pavillons jumelés ou de petits collectifs n'excluant pas des pratiques de récupération ou d'élevage. Leur vocation affirmée était d'abriter transi-

toirement les populations jugées trop insolvables, archaïques et/ou indisciplinées pour s'adapter rapidement aux contraintes matérielles et culturelles de l'habitat social « normalisé ». Elles ont donc recruté leurs résidents à la fois dans le réseau des bidonvilles et taudis et parmi les expulsés des immeubles de type HLM.

Enfin, depuis quelques années, la politique de transfert des résidents mal logés a fréquemment cédé la place à des programmes dits de « réhabilitation » permettant d'aménager l'habitat d'origine et de reloger sur place la majorité de la population locale. Cette nouvelle orientation, attachée à la préservation des « racines », au respect de l'héritage architectural, au maintien des réseaux de sociabilité traditionnels, s'est notamment matérialisée à l'égard de l'habitat populaire dit « ancien » : ruelles vétustes des centres et faubourgs résiduels des vieilles villes industrielles. Mais des opérations d'inspiration analogue ont récemment été menées dans le domaine même de l'habitat d'urgence : à défaut cependant de pouvoir « réhabiliter » convenablement des logements trop légers et trop dégradés, les maîtres d'œuvre ont suivi cette fois une stratégie de reconstruction sur place respectant l'ancienne structure pavillonnaire et visant à agencer l'espace de telle sorte que soient protégés, voire revitalisés, les anciens liens de voisinage.

Il s'agit ici d'explorer quelques exemples de « promotion » des habitants des taudis dans les nouvelles formes d'« habitat du pauvre » aménagées par les politiques sociales urbaines. Plus précisément cet article se propose d'analyser un des effets les plus fréquents et aussi les plus problématiques de cette promotion : la désagrégation du lien communautaire, le reflux du sentiment d'appartenance à un « petit village » ou à une « grande famille »

territoriale, le déploiement de rapports de compétition agressive, de disqualification réciproque et de violence mutuelle.



La Cité dite « des chiffonniers », à F.

Cette Cité est née, au lendemain immédiat de la seconde guerre mondiale, par le biais de l'aménagement d'un camp de prisonniers allemands. Formée d'une quinzaine de baraquements en bois et tôle, subdivisés pour la plupart en logements jumelés, elle accueillait dans les années cinquante une trentaine de familles. Les hommes y étaient ouvriers non qualifiés du cuir ou du bâtiment, récupérateurs de ferraille, ou encore « chineurs » allant de ferme en ferme collecter le crin de cheval, les peaux de lapins et les chiffons. Les femmes (exerçant souvent la fonction de chef de famille, compte tenu de la fréquence des décès précoces, de l'invalidité et/ou de l'alcoolisme des maris) y pratiquaient divers petits métiers : traite des vaches de fermiers voisins ; collecte des objets récupérables dans les poubelles et dépotoirs ; fabrication de galettes de blé noir les jours où l'institution religieuse recommandait de ne pas consommer de viande ; nettoyage du linge au lavoir ; cueillette et vente de pissenlits...

Perçue comme un repaire de « bons à rien » (enfants « sales et voleurs », parents « buveurs, imprévoyants et violents ») et désignée même comme zone « rouge » (c'est-à-dire dangereuse) par les habitants

de la ville à laquelle elle était accolée, la Cité des chiffonniers n'en était pas moins dotée d'une organisation sociale originale. Les liens familiaux s'entrelaçaient souvent avec les liens de voisinage, à la fois parce qu'il était fréquent que les jeunes résidents se marient entre eux et viennent s'installer au domicile ou à proximité immédiate de la mère de l'épouse, et parce que les voisins sans liens de parenté pratiquaient aisément une solidarité de type familial entre les sexes et les générations : telle voisine s'occupait « comme une mère » de telle jeune femme orpheline, ou préparait quotidiennement les repas de tel veuf...

Entre frères et soeurs, cousins, voisins privilégiés, la commensalité était presque quotidienne et les habitudes d'entraide économique très fortes : prêts sans intérêts et dons matériels, hospitalité secourable, coups de main non comptabilisés... Enfin, si les insultes publiques et les affrontements physiques n'étaient pas rares, si des rivalités opposaient parfois les ouvriers aux récupérateurs et ces derniers aux chineurs, si certaines familles entretenaient des relations d'hostilité durable (se perpétuant au fil des générations), la mémoire des habitants a surtout retenu les bals improvisés et les sorties collectives aux champs, les moments de bon temps où l'on était « tous les uns chez les autres », les coups durs où « tout le monde se donnait la main ». Les violences elles-mêmes ne semblent guère avoir laissé de cicatrices : lorsque des hommes en venaient aux coups, ou lorsque des voisines « se crépaient le chignon », cela faisait « du cinéma », « c'était bien animé » disent les anciens résidents.

La plupart des habitants sont désormais relogés dans deux immeubles PSR édifiés sur place à proximité immédiate d'un bâtiment HLM.

Ce relogement n'a pas bouleversé la composition sociale du groupe résidentiel. Certains anciens habitants de la Cité des chiffonniers ont été affectés ailleurs mais parce qu'ils occupaient des positions frontalières : tel ménage relativement nanti a accédé à un logement HLM sis dans un autre quartier, telle famille considérée au contraire comme trop insolvable et trop querelleuse a été maintenue dans un logement de fortune des environs ; mais ces défections ont été marginales et ont renforcé plutôt que distendu l'homogénéité socio-économique du groupe. Des locataires issus d'autres îlots insalubres sont, par contre, apparus ; mais les anciens de la Cité ont conservé une position hégémonique à la fois parce qu'ils constituaient le groupe le plus nombreux, le plus structuré aussi par des alliances de voisinage et de parenté, et parce que leur priorité d'occupation des lieux leur conférait une sorte de privilège, un supplément d'autorité locale. Les « réseaux » préalablement constitués ont pu se maintenir au moins pour une part et, par exemple, des parents hier cohabitants ou proches voisins occupent désormais des appartements superposés. Enfin, le voisinage d'un immeuble HLM n'a pas impliqué de véritable brassage social : les deux populations se sont organisées dans des univers parallèles et, en particulier, les « espaces communs » (pelouse, bancs publics, séchoir à linge) sont restés à la disposition exclusive des habitants des PSR.

Malgré cette relative permanence de la charpente sociale de l'ancienne Cité, les résidents estiment que la solidarité et la sociabilité chaleureuse ont cédé la place au « chacun chez soi », aux rapports réduits au bonjour-bonsoir. Il n'est plus question, dit-on, d'aller « les uns chez les autres » : cela créerait des « jalousies » et des « histoires ». Chacun s'affirme obligé de

Des exclus en quête de légitimité sociale
L'exemple de l'« habitat du pauvre »
dans la France contemporaine



174 « se tenir sur ses gardes » et, effectivement, alors qu'il était autrefois coutumier, aux beaux jours, de prendre les repas la fenêtre grande ouverte, cette pratique tend à disparaître, bien que les vis-à-vis soient physiquement beaucoup moins proches.

Bien plus : les habitants de l'un des bâtiments PSR affichent leur mépris du second (plus visité, il est vrai, par les services d'hygiène) et surtout la vie des deux immeubles est scandée par la circulation des « bafouilles », c'est-à-dire de lettres de dénonciation des voisins adressées aux autorités locales.

Cela ne signifie pas, bien évidemment, que les relations sociales aient disparu : encore une fois, des réseaux de voisinage et/ou de parenté se sont maintenus, certaines pratiques conviviales subsistent et l'interconnaissance généralisée façonne encore le « climat » du quartier. Mais la plupart des résidents tracent un tableau extrêmement négatif de la vie sociale au sein du groupe résidentiel et s'affirment en retrait ou en opposition par rapport à la collectivité de voisinage. La valorisation nostalgique de la familiarité dans l'ancienne Cité s'associe désormais au dénigrement des PSR, où les gens sont définis comme « non sociables » et même vivant « chacun pour soi, comme des sauvages ».

La Cité d'urgence de R.

La crise du logement dans la France d'après-guerre s'est conjuguée, en 1954, avec un hiver particulièrement rigoureux : dans les taudis, encore nombreux, des personnes âgées sont mortes de froid, des enfants ont été mordus par des rats affamés. Cette situation a suscité dans diverses villes des mouvements d'action charitable qui se sont notamment matérialisés par la réalisation d'abris provisoires. Ainsi est née la Cité d'urgence de R., qui comprenait environ 150 logements jumelés en maisonnettes légères au confort rudimentaire (pièces non plafonnées, salle d'eau cimentée réduite à un bac à laver, douche installée au-dessus des WC, « à la turque »).

La population ainsi regroupée a vécu pour l'essentiel hors du marché des emplois qualifiés et stables. Ses ressources étaient procurées par : 1) les prestations sociales légales (allocations familiales, pensions d'invalidité, indemnités de chômage), 2) des salaires modiques et intermittents, associés à des emplois souvent saisonniers ou intérimaires de manoeuvre ou de manutentionnaire, dans les secteurs d'activité physiquement pénibles et peu protégés par le droit du travail, 3) une « économie » marginale combinant les secours exceptionnels, la récupération de ferraille ou de chiffons, et parfois des activités illégales (artisanat clandestin, voire rapine ou recel).

En dépit de la précarité et de la dégradation progressive des logements, en dépit du mépris manifesté par l'entourage (identification des résidents à des « pouilleux » et à des « clochards »), la population s'est montrée remarquablement stable : vingt ans après, plus de 50 % des logements étaient encore occupés par des familles implantées à l'origine, et une fraction des « nouveaux » locataires était formée par des ménages de seconde génération, c'est-à-dire par des jeunes gens originaires de la Cité établissant leur foyer à proximité du domicile parental. Bien plus, elle a affirmé son attachement positif à la collectivité résidentielle. Par opposition aux collectifs normalisés perçus comme des « prisons », des « niches à lapins », des « pigeonniers » où les habitants sont « renfermés », la Cité se présentait comme « un petit village dans la ville », une « grande famille », une communauté familière régie par des pratiques de convivialité et d'entraide :

« C'est un petit patelin. Tout le monde se connaît, tout le monde connaît les problèmes de l'un ou de l'autre. »

« Si tu n'as rien à becqueter, si tu as besoin de quelque chose, tu vas chez quelqu'un, il va te le donner. »

À vrai dire, sauf à l'occasion du décès d'un résident (événement exceptionnel donnant lieu à une collecte), la solidarité ne se manifestait guère qu'à rayon court, au sein de micro-réseaux de voisinage ou de parenté, réseaux qui étaient d'ailleurs, du moins à la fin des années soixante-dix, sensiblement moins denses et moins étendus qu'à la Cité des chiffonniers. Mais la déclaration d'appartenance à une « grande famille » n'en a pas moins persisté avec force, alors même que les alliances locales étaient réduites et que la sociabilité résidentielle étaient en pratique rythmée aussi bien par les clivages, ragots, « fâcheres » que par les échanges et la commensalité.

La puissance de l'expression d'attachement au quartier, l'opposition vivement manifestée à l'égard d'un éventuel relogement en collectif HLM, la prédominance affichée du sentiment « communautaire » ont été prises en compte lorsqu'est venue l'heure de rénover l'habitat matériellement dégradé.

Alors que les responsables du projet de relogement avaient initialement envisagé de disperser les habitants et de les insérer dans des groupes de familles « plus respectables » en habitat normalisé, la stratégie retenue en définitive a été la reconstruction sur place de pavillons aménagés selon les indications des résidents, suivant une procédure « en tiroirs »⁴. Bien plus : afin de favoriser le maintien des pratiques de sociabilité traditionnelle, les décideurs se sont efforcés de reloger les familles en respectant les affinités de voisinage⁵ et ont créé des espaces publics conçus comme supports de convivialité : placis piétonnier, « pergola » (petite cour collective abritée)...

Le relogement en habitat neuf, offrant des prestations de qualité en ce qui concerne tant l'esthétique que le confort, a bien entendu accru les charges et le loyer ; mais la hausse de ce dernier a été largement compensée pour les familles les plus modestes et les plus nombreuses grâce à une procédure d'« aide personnalisée » (certains foyers disposent même ainsi d'un logement entièrement gratuit) et l'accroissement des charges ne semble avoir été sensible que dans les premiers temps d'occupation, lorsque l'inexpérience des nouveaux équipements au gaz ou à l'électricité conduisait à une surconsommation de chauffage.

Ainsi, le relogement des résidents de la Cité d'urgence de R. apparaît comme une opération à bien des égards exemplaire : même si la participation des habitants a été oscillante et parfois conflictuelle,

il est rare que la population des taudis soit autant consultée, rare que ses vœux soient à ce point sollicités et pris en compte. Une enquête récemment effectuée auprès des relogés (Leininger, 1985) incite pourtant à quelques désillusions : si les habitants s'affirment pour la plupart satisfaits du confort offert, ils semblent adopter désormais à l'égard du voisinage une attitude négative contrastant vivement avec la valorisation de la « communauté » passée. Les espaces publics demeurent déserts, les portes autrefois fréquemment ouvertes restent closes, les volets sont tôt fermés. Certains micro-réseaux de voisinage et/ou de parenté continuent, il est vrai, à entretenir une dense familiarité. Mais la majorité des habitants déclare que « l'ambiance », « la mentalité » ont changé. Certains valorisent une norme localement inédite selon laquelle « il ne faut pas trop voisiner ». D'autres au contraire regrettent que les résidents apparaissent désormais « renfermés ». Une fraction de la population apparemment désireuse de maintenir le mode de vie et de sociabilité de l'ancienne Cité (en prenant des repas dehors, en entreposant des matériaux de récupération à côté des logements...) suscite aujourd'hui la réprobation d'une partie de l'entourage :

« On nous a fait quelque chose de beau, mais si ça continue, dans un an, ce sera la Cité d'urgence ici. »

Enfin, le fait que le loyer effectivement payé soit désormais adapté aux ressources des familles est vécu comme une intolérable injustice. Paradoxalement, l'hostilité manifestée à l'égard du nouveau régime de location vise beaucoup moins la hausse des loyers que cette « inégalité ». Les accusations mutuelles se multiplient : tel foyer est par exemple soupçonné de se procurer des revenus non déclarés et donc de bénéficier illégitimement

d'un fort allègement ou d'une exonération.

En somme, bien que les rénovateurs se soient efforcés de respecter la trame sociale et culturelle locale, la référence à la « grande famille » a disparu avec les baraquements de l'ancienne Cité.



175

Sur quelques fondements supposés du sentiment communautaire

Afin de comprendre pourquoi des relogements ne bouleversant apparemment pas la structure sociale d'un groupe peuvent cependant disloquer son sentiment « communautaire », il est essentiel d'analyser de quoi ce sentiment est fait, quel est, si l'on veut, le « fondement » de la communauté elle-même.

L'empreinte du territoire ?

Traditionnellement, la formation d'une forte identité collective dans des zones d'habitat vétuste ou des baraquements insalubres était rapportée au moins pour une part au facteur temps, ou plus exactement à une relation entre la durée et l'espace : au fait qu'une population ait déposé sa marque sur un territoire délimité et ait en retour reçu son empreinte, qu'une histoire locale ait pris forme, qu'une mémoire collective se soit forgée, qu'une interconnaissance entre résidents se soit diffusée au fil des générations, que la stabilité de la population se soit entrelacée avec l'émergence d'un « micro-climat » social.

176

Un tel facteur semblait, en effet, bien éclairer certains aspects de l'appartenance communautaire notée dans les faubourgs vétustes (voir par exemple Coing, 1966) et être non pas contredit mais au contraire confirmé par l'exemple des bidonvilles. Ceux-ci sont fréquemment le foyer d'une forte cohésion résidentielle, en dépit de leur absence apparente d'« enracinement », de passé collectif, de mémoire territoriale, mais C. Pétonnet (1982) a montré, à propos de bidonvilles créés par des migrants d'origine portugaise notamment, combien cette absence d'ancrage historique est un effet de surface :

« Une sorte de reconnaissance s'effectue entre gens d'une même région, et, sur le sol bidonvillois, une projection de l'espace d'origine se dessine. »

Or l'exemple des habitats d'urgence indique que le relogement hâtif, sous la responsabilité de services sociaux, de familles sans attaches socio-culturelles particulières et originaires de diverses zones d'habitat vétuste, insalubre ou en ruines peut lui-même s'accompagner de l'émergence d'un sentiment communautaire⁶.

Les réseaux de convivialité et de solidarité ?

Dans toutes les formes d'« habitat du pauvre » où un sentiment d'appartenance communautaire a été repéré, on observe l'existence

de réseaux plus ou moins nombreux et étendus de commensalité, de convivialité, d'entraide privilégiée : ces réseaux prennent en général appui sur la parentèle (famille élargie) et/ou sur des accointances ethniques (compatriotes originaires d'une même province), mais ils peuvent aussi être forgés sur place, par des procédures de sélection de voisins privilégiés avec lesquels se nouent des alliances, des relations de type familial, permettant de se sentir « chez soi » alors même qu'on est « les uns chez les autres ».

Cependant, ces réseaux effectivement « communautaires » n'ont pas été brisés par les relogements précédemment évoqués, et si certains d'entre eux ont pu être altérés ou affaiblis, il reste que rien ne permet de déterminer un seuil à partir duquel leur nombre ou leur étendue autoriserait ou compromettrait le maintien du sentiment d'appartenance à une « grande famille » : ils n'étaient en effet pas plus consistants à la Cité d'urgence de R. avant le relogement que dans les PSR ayant accueilli les résidents de la Cité des chiffonniers. On observe d'ailleurs qu'il peut y avoir affirmation de rapports de « grande famille » là où les liens de parenté entre foyers sont exceptionnels, et dénégation d'une solidarité résidentielle, dévalorisation de la collectivité, là où plus de la moitié des habitants entretiennent une familiarité de longue date et des relations de filiation, d'alliance ou de consanguinité⁷.

Bien plus : s'il est vrai que dans certains cas ces réseaux placent chaque individu au centre de ramifications familiales formant elles-mêmes relais ou « pont » vers le voisinage étendu (Young et Willmott, 1957), forgent des chaînes de relations où chaque proche devient à son tour maillon, caution, garant de la reconnaissance d'individus a priori éloignés, « étrangers » (Pétonnet, 1982), ils peuvent aussi

tracer des frontières, dessiner des clivages, chaque « réseau » devenant une sorte de clan qui entretient avec les autres des rapports de rivalité et de conflit. Diverses cités de transit en portent témoignage. De nombreuses études y ont signalé l'existence de tels clans, assurant à chaque individu une protection communautaire à rayon court. Mais loin de s'accompagner d'une image positive et chaleureuse de l'ensemble de la collectivité résidentielle, ces situations peuvent coexister avec un entrelacs d'accusations et d'agressions mutuelles entre réseaux d'alliances et de parentèles, ou encore entre ouvriers et récupérateurs, entre Français de tradition sédentaire et anciens nomades d'origine manouche ou gitane, entre ethnies et fractions d'ethnies, etc. (voir Duchâtelet, 1972 ; Briant et autres, 1983). Dans ces cités la référence à une « communauté », à une « grande famille » cède la place au sentiment de vivre dans un « dépotoir », une « prison », une « cité pourrie », une « cité de sauvages », un Chicago (c'est-à-dire une concentration de gangsters) où les gens sont « trop mélangés », où il y a « trop de voyous », « trop de sales races », « trop de clochards » etc.

En somme les réseaux peuvent être aussi bien ouverts sur la collectivité qu'agressivement repliés sur eux-mêmes.

L'hégémonie d'un groupe fortement homogène ?

Ce facteur de cohésion a, là encore, été souligné en ce qui concerne tant les faubourgs populaires vétustes (dominance d'une base sociale et d'une échelle de valeurs « ouvrières ») que les bidonvilles (dominance de représentants d'une minorité ethnique particulière). A contrario, la disqualification et la violence réciproques vécues en cités de transit semblaient pouvoir être fondées sur la diversité nationale

et ethnique suscitée par le transfert des habitants de bidonvilles. Mais l'homogénéité et l'hétérogénéité ne sont sans doute pas plus « données » que construites, comme le montre par exemple l'émergence d'identités régionales inédites chez des provinciaux « en exil » à Paris. La « réalité » des différences compte moins que la façon dont elles sont traitées, exploitées, atténuées ou accentuées dans des conjonctures culturelles spécifiques. Dans tel îlot parisien dégradé, l'afflux de migrants investissant les petits hôtels meublés n'a pas compromis le sentiment d'appartenance à une forte collectivité territoriale et « ouvrière » ; et, à la Cité des chiffonniers, on l'a vu, la présence de récupérateurs et chineurs parfois d'origine foraine, minoritaires mais jouant un rôle économique important (prêts d'argent, vente de chiffons...), n'a pas interdit la formation d'un sens et d'un discours communautaires. Au contraire, dans telle cité de transit, ces mêmes chineurs et récupérateurs sont jugés responsables de la déchéance locale et, bien qu'ils soient de langue et de nationalité françaises, sont considérés comme plus « étrangers » que les familles portugaises (voir Briant et autres, 1983) ; cela n'empêche pas que dans telle autre zone d'habitat jugée « pourrie » par les résidents eux-mêmes, ce sont cette fois les Portugais qui seront accusés de « foutre le bordel », d'« apprendre aux enfants à voler » etc.

On l'a vu également : un relèvement en PSR renforçant plutôt qu'atténuant l'homogénéité « objective » peut malgré tout susciter l'effacement du lien communautaire. En somme, tout se passe comme si les similitudes et distances objectives étaient, en l'occurrence, moins des « causes » que des matériaux malléables, ou des prétextes. C. Pétonnet (1979) le confirme à propos des cités de transit régies par les disqualifications et agressions

mutuelles : la division, dit-elle, n'est pas provoquée par les différences culturelles ; c'est plutôt la « disqualification collective pesant au fond des consciences » qui suscite une « sourde rivalité contre l'infériorisation suprême », et donc une imbrication d'infra-hiérarchies et de conflits intra- et inter-ethniques. Il y a ici recherche d'un bouc émissaire, fabrication d'une « étrangeté » utilisant tant bien que mal toutes sortes d'écarts « réels ».



La communauté comme mythe résidentiel

Les explications traditionnelles du fait communautaire paraissent insuffisantes, à tout le moins pour rendre compte des relations sociales dans les aires d'habitat transitoire : cités d'urgence et de transit... Ces limites m'ont conduit à rechercher une autre perspective, et celle-ci m'a initialement été suggérée par certaines attitudes des habitants de la cité d'urgence de R.

Premier indice : les subtiles procédures de contrôle social interne instituées dans cette cité à l'époque « communautaire ». Les caractéristiques habituellement désapprouvées (exercice de métiers tels que « boueux » ou chiffonnier, manifestation publique d'ivresse, présence d'enfants naturels et/ou de plusieurs lits, incarcération pour délit mineur...) y étaient communément tolérées mais dans la mesure même où elles faisaient l'objet d'une information généralisée. Chacun devait connaître les misères de tous, l'in-

timité des foyers ne devait pas être protégée, il convenait d'accepter les visites à l'improviste, de laisser aux beaux jours les portes et fenêtres ouvertes... Nul ne devait soustraire ses faiblesses au regard, se mettre en position de juger, sans contrepartie, celles des autres. Parallèlement, il importait que nul ne se distingue trop honorablement, du moins dans le domaine des signes de respectabilité sociale : la pose de rideaux là où l'usage n'en était pas encore adopté, l'établissement d'un lien privilégié avec un travailleur social pouvaient être perçus comme une menace ou un défi. Autrement dit, il fallait que tous les résidents puissent se sentir « à la même échelle », et des observations analogues ont d'ailleurs pu être faites à la Cité des chiffonniers. Ces éléments incitent à penser que l'identité proclamée est (à la manière de la division affichée en cité de transit) associée à la lutte contre la disqualification collective, contre « l'infériorisation suprême ».

Second indice : certains habitants proclamant avec force leur « enracinement » dans la collectivité résidentielle, se faisant les porte-parole les plus élogieux de la « grande famille », cherchaient discrètement en même temps à être individuellement relogés en habitat normalisé. Un tel paradoxe est intelligible si l'on admet qu'ils oscillaient entre deux réponses possibles à la honte attachée au fait d'habiter la cité... On retrouve là en effet une caractéristique majeure de la « gestion » des identités négatives : l'ambivalence des relations entre l'individu stigmatisé et le groupe avec lequel il partage son « infamie »⁸.

À partir de là, on peut esquisser le système d'hypothèses suivant.

— Le sentiment d'appartenance à la « communauté territoriale » ne renvoie pas seulement aux proximités, similitudes et accointances « objectives » mais aussi et surtout

178 aux stratégies de construction d'identité sociale, donc à un travail d'imagination et de production symbolique ; il est, pour l'essentiel, d'un autre ordre que les réseaux d'alliance, de commensalité, d'entraide, effectifs à rayon court.

— Pour les groupes confrontés à la marginalisation et à la disqualification culturelle, notamment les habitants de cités d'urgence et de transit soupçonnés d'asocialité, de barbarie, de défaillance ou de déchéance sociale, la référence à une identité positive de « grande famille-petit village-communauté chaleureuse et solidaire » s'insère dans un processus de négociation du stigmate, de revendication d'une pauvreté légitime, de conjuration de la menace d'exclusion sociale.

— Là où un tel processus de (re)valorisation de la « communauté » ne peut prendre forme ou se maintenir, il tend à céder la place à l'accusation agressive du voisinage et de la collectivité résidentielle : ces deux orientations apparemment opposées opèrent en effet comme variantes stratégiques d'une même lutte pour résister à la disqualification sociale, à l'épreuve de la différence négative. Dans un cas, les acteurs reconnaissent leur différence mais en lui otant toute dimension infamante et en l'affectant au contraire d'une valeur positive : la familiarité et la solidarité par opposition au « renfermement » dans les « niches » et les « clapiers »

HLM, aux rapports « sauvages », « non sociables », réduits au bonjour-bonsoir en habitat normalisé. Dans le second cas, les acteurs reconnaissent l'infamie de la différence mise en cause (« ici, c'est une cité de sauvages ») mais en niant la posséder individuellement, en se dissociant de leurs voisins, en désignant pour plus de sûreté une victime de substitution, autrement dit en tentant de détourner le stigmate vers quelque bouc émissaire...

— En somme, la « communauté » des taudis est, au moins pour une part, un mythe résidentiel, une identité fragile susceptible de basculer rapidement dans son contraire, en fonction des conditions de négociation de l'image de soi, donc en fonction d'éléments faisant jouer largement les représentations, les aléas de la communication, les élaborations imaginaires...

Une telle perspective permet d'éclairer le fait que les relations à la collectivité résidentielle puissent être diamétralement opposées dans des cités dont les résidents ont pourtant apparemment la même origine, les mêmes ressources, le même statut, voire une manière voisine de gérer leurs relations territoriales réelles : même présence de micro-réseaux de parentèle et de voisinage, même absence de pratiques collectives hors quelques rares occasions à forte charge collective et émotionnelle (ainsi les décès donnant lieu à collecte). Les habitats d'urgence présentés plus haut ont, comme les cités de transit, accueilli d'anciens habitants des taudis et des familles expulsées d'appartements normalisés. Mais elles ont bénéficié symboliquement d'une origine respectable, puisque leur naissance a été liée à une catastrophe militaire ou climatique, à un drame immérité plutôt qu'à une chute honteuse. Les cités de transit au contraire ont été explicitement conçues pour abriter les populations définies comme inaptes à l'habitat « nor-

mal ». Les dates de création ont également joué leur rôle : les habitats d'urgence sont nés en période de pénurie générale de logements et ont le plus souvent précédé les constructions qui les ont entourés. Cela a été le cas, par exemple, à la Cité d'urgence de R., dont les habitants ont ainsi bénéficié d'une certaine légitimité d'occupation du quartier ; en dépit du discrédit dominant, certains petits commerçants proches ont accepté de leur faire crédit et se sont habitués à n'être payés qu'après le versement de telle ou telle aide sociale. Autrement dit, des « notables » leur ont fait confiance, ont attesté leur acceptation dans l'échange social. Au contraire les cités de transit ont été créées plus tardivement, en général soit de façon excentrée, soit à proximité de quartiers déjà constitués et donc voués à les refouler : dans certains cas (voir par exemple Briant et autres, 1983) les commerçants refuseront non seulement le crédit, mais encore le paiement comptant par chèque ! En somme, indépendamment des relations internes, les premières ont bénéficié d'une base, fût-elle ténue ou symbolique, pour atténuer le poids de la disqualification prononcée par l'entourage ; les résidents des secondes n'ont guère eu d'autre possibilité que de se distribuer entre eux une condamnation massive, irréductible, incontournable.

Ce type d'approche permet de mieux saisir la désagrégation du sentiment communautaire observée à l'occasion de relogements dans un habitat plus conforme aux normes usuelles d'esthétique, d'hygiène et de confort ; cela s'est produit pour la Cité des chiffonniers et, malgré les précautions prises, pour la Cité d'urgence de R.



Relogement et perte d'identité communautaire

Trois mécanismes imbriqués semblent jouer ici un rôle essentiel.

— Le relogement, on le sait, incite à l'adoption de nouveaux usages résidentiels, à l'émergence de différences comportementales inédites, à la suspension au moins provisoire des conventions admises en matière de « tenue » des enfants dans les espaces communs, de contrôle des animaux domestiques, de modulation des éclats de voix, d'aménagement intérieur et extérieur du logement, etc. Or, sur toile de fond stigmatisant, chaque différence, chaque innovation est une distinction menaçante. De surcroît, à la Cité d'urgence de R., la transformation du régime de location a contribué à faire en sorte que les habitants ne se sentent plus « traités de la même façon », donc situés « à la même échelle ».

— Le contrôle et l'« assimilation » des distinctions sont eux-mêmes affaiblis, non seulement parce que les différenciations se multiplient et brusquement s'accroissent, mais encore parce que l'information sur les conduites mutuelles perd en transparence. Les espaces soumis à l'observation mutuelle se raréfient, au moins dans le cas du relogement en collectif PSR ; l'entrée dans un type d'habitat « respectable » invite à se référer au savoir-vivre et au savoir-faire de ceux qui en possédaient (dans d'autres

« milieux ») l'expérience, donc à adopter des formes de voisinage plus discrètes, à délimiter une aire élargie d'intimité ; enfin les inquiétudes sur la façon de s'approprier un logement inhabituel, les incertitudes de chacun sur la légitimité de ses choix pratiques, l'impossibilité de prévoir les conduites du voisinage encouragent le retrait, la prudence, la protection par rapport aux regards de l'entourage, au point que puisse s'instaurer un cycle de méfiance mutuelle et que les distinctions supposées, ou phantasmées, se greffent sur les écarts réels. Ainsi les ex-habitants de la Cité des chiffonniers relogés en PSR ont-ils cessé de se sentir « chez eux » alors même que leur intimité était mieux protégée qu'hier mais que le risque semblait plus grand d'être mal vu ou de « mal faire ».

— La promotion en logement respectable peut, paradoxalement, s'accompagner d'une menace de perte en légitimité. J'indiquais précédemment que les habitants de la Cité des chiffonniers et de la Cité d'urgence de R. pouvaient prendre appui sur l'origine « catastrophique » (malheureuse mais non indigne) de leur logement, associer leur marginalité à la cruauté du destin. Mais l'inconfort lui-même pouvait être invoqué pour souligner qu'ils étaient des victimes et, en tout cas, qu'ils n'étaient pas endettés à l'égard de la société, qu'ils ne violaient pas la loi de réciprocité sociale. « On ne leur doit rien » : l'expression a été maintes fois répétée. La promotion en logement noble est inévitablement l'occasion de réactualiser la question de la Dette, d'aiguiser le soupçon d'illégitimité. Plus trivialement, le relogement est le prétexte à des remarques insultantes de l'entourage sur le mode : « C'est une honte de donner des logements neufs à des vauriens », « c'est donner de la confiture à des cochons », « les pouilleux ne mettront pas long-

temps à tout dégueulasser ». La violence des attaques sera ici d'autant plus marquée que l'entourage sera plus humble et que le nouvel habitat sera mieux aménagé : dans l'environnement de la Cité d'urgence de R., nombreux étaient les ménages rêvant d'un pavillon neuf ou épargnant pour y accéder.

On comprend comment ces trois mécanismes peuvent conjurer leurs effets : la peur de justifier soi-même l'accusation prononcée par l'environnement, la crainte que des voisins alimentent le crédit commun s'accroissent au moment de la délicate formation de nouveaux usages résidentiels et en période d'incertitude, ou de crise, d'« identité ». Les conditions sont réunies pour que s'avivent les prises de distance, s'enchaînent les soupçons mutuels, et pour que des stratégies de disqualification réciproques se substituent au mythe de la grande famille, à l'affirmation positive du lien communautaire.

On le voit : il ne suffit pas que l'urbanisme social prenne en compte les racines, les usages traditionnels, la sociabilité de voisinage et de parentèle : il lui faut aussi pressentir et intégrer ces étranges « réalités » sociales que sont l'angoisse de l'exclusion, la négociation de l'identité, la perception de Soi et de l'Autre, des voisinages et collectivités investis par les affects et chargés d'imaginaire...

Louis Gruel
Études et recherches
sur les modes de vie,
l'éducation et la
socialisation (ERMES)
Université de Rennes 2

Des exclus en quête de légitimité sociale
L'exemple de l'« habitat du pauvre »
dans la France contemporaine

NOTES

- ¹ Les rapports des nombreuses commissions d'hygiène instituées à la fin du 19^e siècle, notamment en région parisienne, signalent ainsi les « constructions parasites » peuplées par des « colonies de pauvres gens refoulés à la périphérie », les « masures surgissant de terre », des « ruelles transformées en cloaques boueux » etc. Voir en particulier Guerrand (1967).
- ² À titre d'exemple : dans les faubourgs de cette ville de l'Ouest, une rue formée de maisons en torchis épargnées par un incendie en 1720 est demeurée telle quelle jusqu'au cœur des années 1950 en dépit de multiples déclarations d'insalubrité rédigées dès le milieu du 19^e siècle ; lors de la « rénovation » certains habitants de cette rue ont été transférés à la Cité d'urgence de R. présentée un peu plus loin.
- ³ Étroitesse des pièces, absence d'ascenseur, chauffage au charbon qu'il fallait aller chercher en sous-sol, dans les caves...
- ⁴ La démolition d'un bloc de l'ancienne cité étant chaque fois précédée par la construction d'un nouveau square et permettant elle-même de libérer un nouvel espace.
- ⁵ Une commission a été spécialement chargée d'établir une sorte de modèle socio-métrique afin de regrouper les habitants en fonction des relations de répulsions et de préférences ; des incompatibilités, quelques départs et des décès ont cependant, évidemment, contraint à introduire des exceptions, d'inopportunes « intrusions ».
- ⁶ Il est vrai qu'à la Cité des chiffonniers et à la Cité d'urgence de R. une stabilisation de la population implantée à l'origine paraît associée à l'expression du sentiment communautaire. Mais il s'agit évidemment d'une stabilisation sur très courte période, sans héritage d'une « histoire ». Et surtout, compte tenu de la très forte rotation des habitants dans d'autres

cités de relogement (notamment en cités de transit), la relative permanence de la population des habitats d'urgence évoqués ne peut être considérée comme « cause » d'émergence de la « communauté ». Il faut au contraire considérer la stabilisation comme un problème, s'interroger sur les motifs d'attachement territorial qui ont conduit la plupart des foyers à se maintenir sur place, et souvent la seconde génération à y revenir ou à y demeurer. La stabilité apparaît plus ici comme une forme du sentiment d'appartenance communautaire que comme une donnée qui lui aurait préexisté.

⁷ Par exemple dans cette cité « ouvrière » dégradée où la conscience communautaire a cédé la place à l'auto-dévalorisation de la collectivité résidentielle et où le puissant réseau des « anciens » s'estime, à tort, minoritaire. Voir *Étude pour le relogement des habitants de la cité Blanchard*, Nantes, ORFÈD-AURES, 1983.

⁸ Ce n'est pas sans « vacillation », dit ainsi E. Goffman (1963), que l'individu affecté d'un type de différence honteuse s'identifie et participe à sa « catégorie stigmatisée ». Il peut aussi bien rejeter le groupe que s'y incorporer en tant que membre d'une minorité, faisant partie d'une « communauté » avec ses traditions, ses principes de loyauté et de soutien mutuel. Voir aussi Tajfel (1983).

Bibliographie

- BRIANT, A., F. GOUEDARD et F. LECAT (1983), *La Suppression d'une cité de transit à Rennes*, Université de Rennes 2, mémoire de sociologie.
- COING, H. (1966), *Rénovation urbaine et changement social*, Paris, Éditions ouvrières.
- DUCHÂTELET, G. (1972), *Action sociale et familles socialement inadaptées*, Paris, CNAF.
- GOFFMAN, E. (1963), *Stigma*, Prentice-Hall.
- GRUEL, L. (1985a), « La Cité d'urgence : une grande famille ? », *Annales de la recherche urbaine*, 26.
- GRUEL, L. (1985b), « Conjurer l'exclusion. Rhétorique et identité revendiquée dans les habitats socialement disqualifiés », *Revue française de sociologie*, éd. CNRS, XXVI, 3.
- GUERRAND, R.H. (1967), *Les Origines du logement social en France*, Paris, Éditions ouvrières.
- LAE, J.-F. et N. MURARD (1985), *L'Argent des pauvres*, Paris, Seuil.
- LEININGER, G. (1985), *Bilan d'une opération de relogement des habitants d'une cité d'urgence*, Université de Rennes 2, Maîtrise AES, rapport de stage.
- PÉTONNET, C. (1982), *Espaces habités*, Paris, Galilée.
- PÉTONNET, C. (1979), *On est tous dans le brouillard*, Paris, Galilée.
- SELIM, M. (1982), « Rapports sociaux dans un quartier anciennement industriel. Un isolat social », *L'Homme, Revue française d'anthropologie*, XXII, 4.
- TAJFEL, H., éd. (1983), *Social Identity and Intergroup Relations*, Cambridge University Press.
- YOUNG, M. et P. WILLMOTT (1957), *Family and Kinship in East London*, Londres, Routledge and Keagan.